

Présentation du Dialogue Social dans la branche professionnelle :



Rapide historique :

Le SYCFI a participé en 2018 aux concertations préalables à la fusion des OPCA pour constituer les OPCO

Le Sycfi a participé à la création d'AKTO mais n'a pu l'intégrer directement puisque, pour la grande majorité de nos adhérents, en tant que TNS, ils ne peuvent adhérer à une convention collective ici la CNOF 1516.

Le SYCFI a intégré la branche professionnelle des OF suite à la reconnaissance par le Ministère du Travail de sa représentativité de syndicat d'employeur (Décret du 6 Octobre 2023

Dès 2022 l'équipe de d'adhérents volontaires pour siéger dans les instances paritaires en tant que mandataires du SYCFI a participé aux 6 commissions, ainsi qu'aux groupes de travail et sous-commission.

Une charte du mandataire spécifique au SYCFI a été immédiatement instituée par le Conseil d'Administration du SYCFI

Les commissions :

CPPNI : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

instance de validation des décisions prises par les autres commissions ont vocation à représenter les branches professionnelles dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics et veiller aux conditions de travail et d'emploi.

La CPNEF : Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Cette commission traite des questions liées à l'Emploi et à la Formation.

ACGFBF L'Association pour la Collecte et la Gestion des Fonds de la Branche Formation
Association de Gestion gestionnaire fonds des contributions

CPPS : La Commission Paritaire de Prévoyance et de Santé

CVD La Commission de Veille contre les Discriminations

SPP La *Section Paritaire Professionnelle* (AKTO) qui détermine les orientations et options en matière de formation

Quelques nombres ou chiffres :

Le sycfi a signé au titre du dialogue social de la branche

4 Accords

- de méthode
- cadre EDEC (Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences)
- handicap

25 avenants

- toilettage de la convention collective
- prévoyance
- santé
- minima
- taux de cotisation prévoyance

Participation des mandataires du SYCFI aux instances :

- En 2022 sur les 40 journées ou demi-journée de commission, GT, sous-commissions :

30 jours de présence du SYCFI

- En 2023 sur les 68 journées ou demi-journée de commission :

55 jours de présences du Sycfi

Difficulté de participation : le nombre de ½ ou journées avec une très faible indemnité de présence, la quasi-totalité des mandataires ne dépendants pas eux-mêmes de la CNOF 1516.

La CA du sycfi a fixé un dédommagement symbolique de 25 €/ demi-journée et 50 € / journée.

L'équipe est constituée de 9 mandataires

En 2022 : A l'initiative du SYCFI pour ses propres mandataires, trois journées de formation ont été dispensées pour les mandataires.

Problématique : Qui représente le SYCFI dans la branche professionnelle ??

- au sein du Dialogue Social le Sycfi siège (1 siège sur 12) aux côtés des Acteurs de la Compétences (ex FFP) et du Synofdes comme représentatif des CFI employeurs (avec salarié(s) ou en SASU).

MAIS :

1. Le Sycfi est le syndicat de CFI qui sont pour la grande majorité non employeurs. Il parle au nom de ses adhérents et des 100.000 CFI. Les mandataires doivent prendre en compte les situations potentielles de conflit d'intérêt entre les employeurs et non employeurs lors de leurs votes.
2. Le SYCFI peut être amené à défendre les intérêts d'un CFI en situation commerciales conflictuelles ou tendues avec son donneur d'ordre qui peut être, pour les plus importants, adhérents des Acteurs de la Compétences.
Le Sycfi et les Acteurs ont signés en 2022 une charte de bons usages entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants
Il faut rappeler que hors cadre du dialogue social, Le Sycfi et les Acteurs de la Compétence ont signés en 2022 une charte de bons usages entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants (charte accessible sur le site du SYCFI) .
Car les CFI peuvent également être donneur d'ordre et sous-traiter des prestations à des collègues.

Cette charte souligne l'évolution de la notion Dialogue Social :

Il s'est construit sur des rapport salariés / employeur, aujourd'hui l'uberisation des compétences conduit élaborer un dialogue sous-traitant / donneur d'ordre.

La Branche professionnelle du transport a déjà entamé ce dialogue entre les VTC et livreurs vélo et les plateformes, eux aussi en TNS.

Les CFI sont le moteur de la formation continue n'ont pas actuellement, par leur représentant qu'est le SYCFI de la reconnaissance officielle au sein de la branche professionnelle.

Notre présence actuelle au sein du dialogue social actuel s'avère donc un premier pas et c'est à ce titre que les mandataires du Sycfi s'engagent actuellement.

Jean-Louis Vincent, vice-président du Sycfi chargé du Dialogue Social

30 octobre 2023